

APPORT D'AMIANTE LIÉ EN DÉCHETTERIE



♦ Lieux d'apport de l'amiante lié :

Déchetteries : Sud-est : Saint Cyr en Val et Nord : Saran

♦ Les horaires dédiés à la prestation :

	Période haute : de mars à novembre	Période basse : de décembre à février
Saint Cyr en Val / Saran	De 9H00 à 12H00 De 14H00 à 18H30	De 10H00 à 12H00 De 14H00 à 17H30

**Fermeture
les jours fériés**

♦ Les jeudis dédiés à la prestation :

Les jeudis en semaine impaire : déchetterie Nord : Saran

Les jeudis en semaine paire : déchetterie Sud-est : Saint Cyr en Val

Saran

- Jeudi 6 janvier 2022
- Jeudi 20 janvier 2022
- Jeudi 3 février 2022
- Jeudi 17 février 2022
- Jeudi 3 mars 2022
- Jeudi 17 mars 2022
- Jeudi 31 mars 2022
- Jeudi 14 avril 2022
- Jeudi 28 avril 2022
- Jeudi 12 mai 2022
- Jeudi 9 juin 2022
- Jeudi 23 juin 2022
- Jeudi 7 juillet 2022
- Jeudi 21 juillet 2022
- Jeudi 4 août 2022
- Jeudi 18 août 2022
- Jeudi 1 septembre 2022
- Jeudi 15 septembre 2022
- Jeudi 29 septembre 2022
- Jeudi 13 octobre 2022
- Jeudi 27 octobre 2022
- Jeudi 10 novembre 2022
- Jeudi 24 novembre 2022
- Jeudi 8 décembre 2022
- Jeudi 22 décembre 2022

Saint Cyr en val

- Jeudi 13 janvier 2022
- Jeudi 27 janvier 2022
- Jeudi 10 février 2022
- Jeudi 24 février 2022
- Jeudi 10 mars 2022
- Jeudi 24 mars 2022
- Jeudi 7 avril 2022
- Jeudi 21 avril 2022
- Jeudi 5 mai 2022
- Jeudi 19 mai 2022
- Jeudi 2 juin 2022
- Jeudi 16 juin 2022
- Jeudi 30 juin 2022
- Jeudi 28 juillet 2022
- Jeudi 11 août 2022
- Jeudi 25 août 2022
- Jeudi 8 septembre 2022
- Jeudi 22 septembre 2022
- Jeudi 6 octobre 2022
- Jeudi 20 octobre 2022
- Jeudi 3 novembre 2022
- Jeudi 17 novembre 2022
- Jeudi 1 décembre 2022
- Jeudi 15 décembre 2022
- Jeudi 29 décembre 2022

APPORT D'AMIANTE LIÉ EN DÉCHETTERIE



◆ Quantité de dépôt autorisée :

L'apport d'amiante lié est gratuit jusqu'à 500 kg.
Au-delà, chaque apport est facturé 0,53 €/kg (TTC).

Longueur maximum autorisée : 2,5 m / Largeur maximum autorisée : 1 m

◆ Conditionnement des déchets :

Les déchets d'amiante lié doivent être présentés sous film transparent hermétique, le conditionnement doit être étanche et transportable par une ou plusieurs personnes en fonction du poids du coli (dans ce cas venir avec le nombre de personne adéquate).

Je m'engage à respecter :

- le règlement intérieur des déchetteries ;
- les jours, horaires et sites dédiés à cette prestation ;
- les quantités de dépôt autorisées par la délibération du conseil de communauté en vigueur ;
- les modalités d'utilisation définies par Orléans métropole pour chaque filière spécifique mise en place.

Si vous possédez déjà une carte pour le dépôt d'amiante et que vous souhaitez bénéficier de la prestation retrait de compost, vous pouvez effectuer la demande de modification d'accès directement sur notre site internet : www.orleans-metropole.fr/dechets rubrique démarches en ligne.